

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance du 2 avril 2013 les ordonnances suivantes en vertu des règlements indiqués ci-dessous :

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-049**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement *« Vente trottoir »*, qui aura lieu sur la rue Masson, entre la rue D'Iberville et la 12^e Avenue, les 29, 30 et 31 mai 2013, entre 12 h et 21 h, et les 1^{er} et 2 juin 2013, entre 12 h et 17 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-050**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture, de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de l'événement *« Vente trottoir »*, qui aura lieu les 29, 30 et 31 mai 2013, entre 7 h et 21 h et les 1^{er} et 2 juin 2013, entre 7 h et 18 h, sur rue Masson, entre la rue D'Iberville et la 12^e Avenue, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-051**, permettant la fermeture de la rue Masson, entre les 1^{er} et 12^e Avenues, du 29 mai 2013 à 8 h, au 2 juin 2013, à 18 h, dans le cadre de l'événement *« Vente trottoir »*, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-052**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement *« Grand Prix F1 »*, qui aura lieu sur le boulevard Saint-Laurent, entre les rues Beaubien et Jean-Talon, sur les rues Dante, Saint-Zotique et Bélanger et les avenues Mozart et Shamrock, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique, de même que dans la ruelle entre la rue Clark et le boulevard Saint-Laurent, de 0 h 01 le vendredi 7 juin 2013 à 3 h (du matin), le lundi 10 juin 2013, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-053**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture, de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques, dans le cadre de l'événement *« Grand Prix F1 »*, qui aura lieu de 0 h 01 le vendredi 7 juin 2013 à 3 h (du matin), le lundi 10 juin 2013, sur le boulevard Saint-Laurent, entre les rues Beaubien et Jean-Talon, sur les rues Dante, Saint-Zotique et Bélanger et les avenues Mozart et Shamrock, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique de même que dans la ruelle, entre la rue Clark et le boulevard Saint-Laurent, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-054**, permettant la fermeture de certaines rues, de 0 h 01 le vendredi 7 juin 2013 à 3 h (du matin), le lundi 10 juin 2013, dans le cadre de l'événement *« Grand Prix F1 »*, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-055**, permettant l'installation et la maintenance de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires, sur le boulevard Saint-Laurent, entre les rues Beaubien et Jean-Talon, sur les rues Dante, Saint-Zotique et Bélanger et les avenues Mozart et Shamrock, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique de même que dans la ruelle, entre la rue Clark et le boulevard Saint-Laurent, dans le cadre de l'événement *« Grand Prix F1 »*, du 22 mai 2013 au 15 juin 2013, et ce, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279, article 521).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-056**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement *« Fête sur la rue Dante »*, qui aura lieu sur le boulevard Saint-Laurent, entre les rues Beaubien et Jean-Talon, sur la rue Dante, entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue Henri-Julien, les 7 et 14 juillet 2013, entre 7 h et 23 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-057**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture, de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de l'événement *« Fête sur la rue Dante »*, qui aura lieu les 7 et 14 juillet 2013, entre 7 h et 23 h, sur rue Dante, entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue Henri-Julien, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-058**, permettant la fermeture de la rue Dante, entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue Henri-Julien, les 7 et 14 juillet 2013, entre 7 h et 23 h, dans le cadre de l'événement *« Fête sur la rue Dante »*, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-059**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement *« Atmosph'Air sur la Plaza »*, qui aura lieu sur la rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon et sur la rue Bélanger, entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-André, le 3 juillet 2013, entre 9 h et 18 h, les 4 et 5 juillet 2013, entre 9 h et 22 h, le 6 juillet 2013, entre 9 h et 17 h et le 7 juillet 2013, entre 9 h et 17 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-060**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture, de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de l'événement *« Atmosph'Air sur la Plaza »*, qui aura lieu le 3 juillet 2013, entre 7 h et 18 h, les 4 et 5 juillet 2013, entre 7 h et 22 h, le 6 juillet 2013, entre 7 h et 19 h et le 7 juillet 2013, entre 7 h et 17 h, sur la rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon et sur la rue Bélanger, entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-André, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-061**, permettant la fermeture de la rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon, et la rue Bélanger, entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-André, du 3 juillet 2013 de 7 h à 19 h, le 4 juillet 2013 de 7 h à 23 h, le 5 juillet 2013 de 7 h à 23 h, le 6 juillet 2013 de 7 h à 20 h et le 7 juillet 2013 de 7 h à 20 h, et, en ce qui concerne la rue Bélanger, du 3 juillet 2013 à 7 h au 7 juillet 2013 à 20 h, dans le cadre de l'événement *« Atmosph'Air sur la Plaza »*, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-062**, permettant l'installation et la maintenance de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires, sur la rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon et sur la rue Bélanger, entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-André, dans le cadre de l'événement *« Atmosph'Air sur la Plaza »*, du 20 juin 2013 au 15 juillet 2013, et ce, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279, article 521).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-063**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement *« Vente trottoir nouveaux résidents »*, qui aura lieu sur la rue Masson, entre la rue D'Iberville et la 12^e Avenue, les 3, 4 et 5 juillet 2013, entre 12 h et 21 h et les 6 et 7 juillet 2013, entre 12 h et 17 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-064**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture, de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de l'événement *« Vente trottoir nouveaux résidents »*, qui aura lieu les 3, 4 et 5 juillet 2013, entre 8 h et 21 h et les 6 et 7 juillet 2013, entre 8 h et 17 h, sur la rue Masson, entre la rue D'Iberville et la 12^e Avenue, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-065**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement *« Semaine italienne de Montréal 2013 »*, qui aura lieu sur le boulevard Saint-Laurent, entre les rues Beaubien et Jean-Talon, sur les rues Dante, Saint-Zotique et Bélanger et les avenues Mozart et Shamrock, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique, sur l'avenue Mozart et la rue Saint-Zotique Ouest, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Clark ainsi que sur la rue Dante, entre la rue Saint-Dominique et l'avenue Henri-Julien, du 16 au 18 août 2013 inclusivement, entre 9 h et 23 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-066**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture, de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de l'événement *« Semaine italienne de Montréal 2013 »*, qui aura lieu les 16 au 18 août 2013 inclusivement, entre 8 h 30 et 23 h, sur le boulevard Saint-Laurent, entre les rues Beaubien et Jean-Talon, sur les rues Dante, Saint-Zotique et Bélanger et les avenues Mozart et Shamrock, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique, sur l'avenue Mozart et la rue Saint-Zotique Ouest, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Clark ainsi que sur la rue Dante, entre la rue Saint-Dominique et l'avenue Henri-Julien, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-067**, permettant la fermeture de la rue Masson, entre les 1^{er} et 12^e Avenues, les 4, 5 et 6 septembre 2013, de 7 h à 22 h et les 7 et 8 septembre 2013, de 7 h à 18 h, dans le cadre de l'événement *« Vente trottoir Festi-courses »*, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-068**, permettant l'installation et la maintenance de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires, sur le boulevard Saint-Laurent, entre les rues Beaubien et Jean-Talon, sur les rues Dante, Saint-Zotique et Bélanger et les avenues Mozart et Shamrock, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique, sur l'avenue Mozart et la rue Saint-Zotique Ouest, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Clark ainsi que sur la rue Jean-Talon, entre les rues Saint-Denis et Marconi, dans le cadre de l'événement *« Semaine italienne de Montréal 2013 »*, du 18 juillet 2013 au 30 août 2013, et ce, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279, article 521).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-069**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement *« Vente trottoir de la rentrée »*, qui aura lieu sur la rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon et sur la rue Bélanger, entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-André, les 15 et 16 août 2013, entre 9 h et 22 h, le 17 août 2013, entre 9 h et 19 h et le 18 août 2013, entre 9 h et 17 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-070**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture, de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de l'événement *« Vente trottoir de la rentrée »*, qui aura lieu les 15 et 16 août 2013, entre 7 h et 22 h, le 17 août 2013, entre 7 h et 19 h et le 18 août 2013, entre 7 h et 17 h, sur la rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon et sur la rue Bélanger, entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-André, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-071**, permettant la fermeture de la rue Saint-Hubert, entre les rues de Bellechasse et Jean-Talon, et, la rue Bélanger, entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-André, du 15 août 2013 de 7 h à 23 h, le 16 août 2013 de 7 h à 23 h, le 17 août 2013 de 7 h à 20 h, et le 18 août 2013 de 7 h à 20 h, et, sur la rue Bélanger du 15 août 2013 à 7 h au 18 août 2013 à 19 h, dans le cadre de l'événement *« Vente trottoir de la rentrée »*, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-072**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement *« Vente trottoir Festi-courses »*, qui se déroulera sur la rue Masson, entre la rue D'Iberville et la 12^e Avenue, les 4, 5 et 6 septembre 2013, entre 12 h et 21 h et les 7 et 8 septembre 2013, entre 12 h et 17 h, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-073**, permettant la vente d'articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non de même que la consommation des boissons alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de l'événement *« Vente trottoir Festi-courses »*, qui aura lieu sur la rue Masson, entre la rue D'Iberville et la 12^e Avenue, les 4, 5 et 6 septembre 2013, entre 7 h et 21 h, et les 7 et 8 septembre 2013, entre 7 h et 18 h, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-074**, permettant la fermeture de la rue Masson, entre les 1^{er} et 12^e Avenues, les 4, 5 et 6 septembre 2013, de 7 h à 22 h et les 7 et 8 septembre 2013, de 7 h à 18 h, dans le cadre de l'événement *« Vente trottoir Festi-courses »*, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-075**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement *« Vente trottoir Halloween »*, qui aura lieu sur la rue Masson, entre la rue D'Iberville et la 12^e Avenue, le 26 octobre 2013, entre 12 h et 17 h, et ce, en vertu du *Règle ment sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-076**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture, de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de l'événement *« Vente trottoir Halloween »*, qui aura lieu le 26 octobre 2013, entre 8 h et 17 h, la rue Masson, entre la rue D'Iberville et la 12^e Avenue, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-077**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement *« Défilé des rêves »*, qui aura lieu sur la rue Saint-Hubert, entre le boulevard Rosemont et la rue Jean-Talon et sur la rue Bélanger, entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-André, le 22 novembre 2013, entre 9 h et 17 h et le 29 novembre 2013, entre 16 h et 21 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-078**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture, de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de l'événement *« Défilé des rêves »*, qui aura lieu le 22 novembre 2013, entre 9 h et 17 h et le 29 novembre 2013, entre 16 h et 21 h, sur la rue Saint-Hubert, entre le boulevard Rosemont et la rue Jean-Talon et sur la rue Bélanger, entre l'avenue De Chateaubriand et la rue Saint-André, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-079**, permettant la fermeture de certaines rues et la réservation d'espaces de stationnements, le 22 novembre 2013, entre 9 h et 18 h et le 29 novembre 2013, entre 16 h et 22 h, dans le cadre de l'événement *« Défilé des rêves »*, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-080**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement *« L'Autre Marché, Angus »*, qui aura lieu sur la rue William-Tremblay, entre les rues Molson et André-Laurendeau, les 20 et 27 juin 2013, les 4, 11, 18 et 25 juillet 2013, les 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 août 2013 et les 5, 12, 19 et 26 septembre 2013, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-081**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture, de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de l'événement *« L'Autre Marché, Angus »*, qui aura lieu les 20 et 27 juin 2013, les 4, 11, 18 et 25 juillet 2013, les 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 août 2013 et les 5, 12, 19 et 26 septembre 2013, la rue William-Tremblay, entre les rues Molson et André-Laurendeau, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-082**, permettant la fermeture de la rue William-Tremblay, entre les rues Molson et André-Laurendeau, les 20 et 27 juin 2013, les 4, 11, 18 et 25 juillet 2013, les 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 août 2013 et les 5, 12, 19 et 26 septembre 2013, dans le cadre de l'événement *« L'Autre Marché, Angus »*, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-083**, permettant l'installation et la maintenance de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires, sur la rue William-Tremblay, entre les rues Molson et André-Laurendeau, dans le cadre de l'événement *« L'Autre Marché, Angus »*, du 6 juin 2013 au 3 octobre 2013, et ce, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279, article 521).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 16 avril 2013

Me Karl Sacha Langlois, L.L.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement